

République française
Département du Tarn

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
à LACAUNE**

Séance du lundi 29 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 20 L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf novembre, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel VIDAL.

Présents : 14 **Sont présents** : Max ALLIES, Claude ANINAT, Véronique ARMENGAUD, Robert BOUSQUET, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Votants : 14

Secrétaire de séance : **Pouvoirs :**

Suppléés :

Excusés : Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Jacques CALVET, Marie CASARES

Absents :

ADMINISTRATION/COMPETENCES

1. Approbation des PV du 6 et 27 Septembre et du 18 octobre 2021

Monsieur le Président demande aux membres du Bureau si des modifications doivent être apportées au procès-verbal des bureaux du 6 et 27 septembre et du 18 octobre 2021 qui ont été envoyés au préalable. Il demande ensuite de bien vouloir approuver le procès-verbal.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 14

Pour : 14

RESSOURCES HUMAINES

2. Ouverture de postes suite aux avancements de grade 2021

Suite aux avancements de grade de l'année 2021 il est proposé d'ouvrir :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet 24 heures hebdomadaires
- 5 postes d'agent de maîtrise à temps complet
- 2 postes d'agent de maîtrise à temps non complet 30 heures hebdomadaires

Les postes laissés vacants suite aux avancements de grade seront fermés lors d'un prochain bureau après avis du comité technique.

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire de valider l'ouverture des postes cités ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette opération.

Entendu le rapport de Francis CROS,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 14

Pour : 14

TOURISME / CULTURE / PATRIMOINE / COMMUNICATION

3. Tarifification des hébergements

AIRE DE CAMPING CAR	De mars à juin et de septembre à novembre 1ère nuit : 7€ 8€ De la 2ème à la 4ème nuit : 6€ 7€ A partir de la 5ème nuit : 4€ 5€ Juillet et août De la 1ère à la 7ème nuit : 8€ 9€ A partir de la 8ème nuit : 9€ 10€
---------------------	--

GOUTTE D'o MAISON DE PAYRAC	12€ 18€ par personne par nuit
REFUGE DE PAYRAC	Inchangé 12€ par personne par nuit

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire de valider la tarification des hébergements ci-dessus.
Entendu le rapport de Francis CROS,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 14

Pour : 14

4. Aide au centre de recherches du patrimoine de Rieumontagné

Le CRPR a encore connu, comme en 2020, une année difficile : une seule foire sur les 5 habituelles, ventes de livres en baisse, visites libres et guidées des sites en baisse.

Déficit 2020 : 3 200 €.

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire de verser au CRPR une subvention exceptionnelle d'un montant de 3200€.

Entendu le rapport de Francis CROS,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 14

Pour : 14

5. Attribution des dossiers de fonds de concours

Les dossiers de fonds de concours ci-dessous présentés par les communes sont complets, les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

Communes	Objet	Projet HT	Montant du FDC	Part cne
LAMONTELARIE	Acquisition débroussailleuse + équipement sécurité	956,31 €	478,15 €	478,16 €
	Travaux élargissement chemin de Capsé	1 392,50 €	696,25 €	696,25 €
BARRE	Plaques de rues	8 803,42 €	4 401,71 €	4 401,71 €
FRAÏSSE	Elagage arbres SOUQUET	2 550,00 €	1 275,00 €	1 275,00 €
	Déviations eaux pluviales SOUQUET	4 170,00 €	2 085,00 €	2 085,00 €
	Equipement de télésurveillance	6 341,00 €	3 170,50 €	3 170,50 €
	Illuminations	3 730,00 €	1 865,00 €	1 865,00 €
	Banquettes lits Terrasses de l'Agout	572,50 €	286,25 €	286,25 €
Montant des FDC attribués			14 257,86 €	

Le Fonds de concours « numérotation et plaques de rues » de Barre délibéré le 10 septembre 2020 sera annulé et remplacé par le fonds de concours « Plaques de rues » de ce jour.

Il est proposé au Bureau de valider ces plans de financement et d'attribuer les fonds de concours aux communes pour ces dossiers.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 14

Pour : 14

6. Achat matériel médical d'occasion

Le docteur Cousinier propose de vendre son matériel médical.

Il s'agit d'une table électrique examen + un bureau + un Négatoscopes + une Lampe d'examen.

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire de confier cet achat à la mairie de Viane. Celle-ci verra son fond de concours abondé en conséquence.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 14

Pour : 14

7. Attribution des subventions aux associations 2021

Ci-après tableau récapitulatif des demandes de subventions des associations pour 2021 en instance à ce jour :

Les Amis des Monts de l'Espinouse	1 000,00 €
Le comité des fêtes de Berlats	1 000,00 €
Le Solher	1 000,00 €
TOTAL	3 000,00 €

Il est demandé au Bureau de valider ces attributions.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 14

Pour : 14

8. Règlement d'attribution des subventions aux associations

La commission de préparation du règlement d'attribution des aides aux associations s'est réunie le 29 Novembre 2021. Elle propose au bureau le règlement suivant pour l'octroi des subventions aux associations.

Sont déclarées d'intérêt communautaire les associations suivantes :

- Association Maryse à La Salvetat
- Radio Peinard à la Salvetat
- Culture et tradition à La Salvetat
- Les Tastaïres exclusivement pour les manifestations d'intérêt intercommunautaire
- Radio lacaune à Lacaune
- Groupement développement agricole Lacaune Murat à Lacaune
- Syndicat des saisonniers à Lacaune

Pour ces associations, les demandes de subvention seront examinées au cas par cas annuellement en bureau. Pour toutes les autres associations situées sur le territoire de la communauté de communes elles devront faire part de leur demande auprès de leur commune respective.

Pour les associations dont le siège social n'est pas situé sur le territoire de la communauté de communes les demandes seront examinées au cas par cas annuellement en bureau.

Il appartiendra aux associations qui font une demande subvention à la communauté de communes de fournir :

Pour les subventions liées à un événement

- Un descriptif de l'évènement
- Un plan de financement prévisionnel de l'évènement
- Un bilan de l'évènement lorsque l'évènement sera terminé

Et tout autres éléments dont le bureau en ferait la demande.

Pour les subventions liées au fonctionnement de l'association

- Un descriptif des actions de l'association
- Le compte de résultat prévisionnel de l'année N de la demande de subvention
- Le compte de résultat de l'année N-1

Et tout autres éléments dont le bureau en ferait la demande.

Il est demandé au Bureau d'approuver ce nouveau règlement.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 14

Pour : 14

MAISON DE RETRAITE ET RESIDENCE SPECIALISEE SAINT-VINCENT DE PAUL

9. Ouverture et fermetures de postes suite aux avancements de grade 2021

Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2021 suite aux avancements de grade de l'année 2021.

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire de valider l'ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette opération.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 14

Pour : 14

10. Questions diverses

**Le Président
Daniel VIDAL**



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc